



# Arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours

NOR : ESRH2606997A

[Accéder à la version consolidée](#)

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/3/31/ESRH2606997A/jo/texte>

JORF n°0081 du 4 avril 2026

Texte n° 29

## Version initiale

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,  
Vu le [code général de la fonction publique](#) ;  
Vu le [décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985](#) modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu le [décret n° 86-442 du 14 mars 1986](#) modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;  
Vu le [décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024](#) fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;  
Vu l'[arrêté du 1<sup>er</sup> février 2002](#) modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques ;  
Vu l'[arrêté du 28 décembre 2011](#) modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'[arrêté du 8 juillet 2024](#) fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,  
Arrête :

## Article 1

Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les branches d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), B (sciences chimiques et sciences des matériaux), C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), E (informatique, statistiques et calcul scientifique), F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention) et J (gestion et pilotage).

Le nombre de postes offerts à ces concours est fixé à 623.

Ces postes sont répartis de la façon suivante :

- concours externes : 342 ;
- concours internes : 281.

Les informations relatives aux postes offerts sont consultables sur le site dédié aux inscriptions pour le recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf/categorie-B> ↗

En outre, 67 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique. Les informations qui s'y rapportent sont consultables sur le même site à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf/boe> ↗

## Article 2

Les tableaux ci-dessous précisent pour chaque académie la branche d'activité professionnelle et l'emploi type dans lesquels chaque concours est

ouvert, ainsi que sa nature et le nombre d'emplois correspondant.

Académie d'AIX-MARSEILLE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	3	
B	Technicien en chimie et sciences physiques		2
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure		1
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	2	
G	Technicien en aménagement paysager	1	
G	Technicien électricité courants fort ou faible		2
G	Technicien en aménagement, maintenance et exploitation du bâti	1	
G	Technicien logistique	1	1
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	1	
J	Technicien en gestion administrative	8	9
J	Gestionnaire financier et comptable	1	2

Académie d'AMIENS

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
J	Technicien en gestion administrative	2	2

Académie de BESANÇON

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
A	Technicien en environnements géo-naturels et anthropisés	1	
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure		1
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information		1
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	

G	Chef de cuisine / cuisinier		1
J	Technicien en gestion administrative	1	
J	Gestionnaire des ressources humaines	1	1
J	Gestionnaire financier et comptable		1

Académie de BORDEAUX

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en expérimentation animale	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	3	
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	1	
C	Technicien électronique	1	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	
F	Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales		1
F	Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme		1
J	Technicien en gestion administrative	6	6
J	Gestionnaire des ressources humaines		1
J	Gestionnaire financier et comptable	3	

Académie de CLERMONT-FERRAND

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre		1
B	Technicien en chimie et sciences physiques		4
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	2	1

Académie de CORSE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
-----	-------------	---------	---------

E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	
J	Technicien en gestion administrative	2	1
J	Gestionnaire financier et comptable		1

Académie de CRÉTEIL

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre		1
B	Technicien en chimie et sciences physiques		1
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	1	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	
F	Technicien photographe	1	
F	Technicien des métiers de l'image et du son		1
G	Technicien en travaux immobiliers		1
G	Technicien Chauffage Ventilation Climatisation	1	
G	Technicien électricité courants fort ou faible	1	
G	Technicien logistique	1	1
J	Technicien en gestion administrative	3	7
J	Gestionnaire des ressources humaines	2	1
J	Gestionnaire financier et comptable	1	1

Académie de DIJON

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	3
C	Technicien électrotechnicien	1	
G	Technicien électricité courants fort ou faible	1	
G	Chef de cuisine / cuisinier	1	

J	Technicien en gestion administrative		4
J	Gestionnaire financier et comptable	3	2

Académie de GRENOBLE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
B	Technicien en chimie et sciences physiques	2	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	2
G	Technicien logistique	1	
G	Chef de cuisine / cuisinier		1
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	1	
J	Technicien en gestion administrative	5	4
J	Gestionnaire des ressources humaines		2
J	Gestionnaire financier et comptable	1	1

Académie de GUYANE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	

Académie de LILLE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	1	1
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	1
B	Technicien en chimie et sciences physiques	2	
F	Technicien en médiation scientifique, culturelle et communication	2	
G	Technicien logistique	1	1
G	Chef de cuisine / cuisinier	1	

J	Technicien en gestion administrative	7	6
J	Gestionnaire des ressources humaines		1

Académie de LIMOGES

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	
J	Technicien en gestion administrative		1

Académie de LYON

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	1	1
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre		1
A	Zootechnicien	1	
A	Technicien en expérimentation animale	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	2	
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	3	
C	Technicien électrotechnicien		1
C	Technicien en études mécaniques	1	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	5	1
F	Technicien des métiers de l'image et du son	2	
G	Technicien électricité courants fort ou faible	2	
G	Technicien logistique	1	
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	2	1
J	Technicien en gestion administrative	8	9
J	Gestionnaire des ressources humaines	1	1
J	Gestionnaire financier et comptable	6	3

## Académie de MAYOTTE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information		1

## Académie de MONTPELLIER

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Zootechnicien	1	
A	Technicien en environnements géo-naturels et anthropisés		1
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information		1
G	Technicien sécurité incendie	1	
G	Technicien logistique	1	1
G	Chef de cuisine / cuisinier		1
J	Technicien en gestion administrative	3	4
J	Gestionnaire financier et comptable	1	1

## Académie de NANCY-METZ

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	3	
C	Technicien en réalisation mécanique	1	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	2	1
F	Technicien en médiation scientifique, culturelle et communication	1	
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	
G	Technicien électricité courants fort ou faible	2	1
G	Technicien logistique	1	1

G	Chef de cuisine / cuisinier	1	
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle		1
J	Technicien en gestion administrative	3	8
J	Gestionnaire des ressources humaines	1	
J	Gestionnaire financier et comptable		3

Académie de NANTES

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	
C	Technicien en réalisation mécanique	3	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	
F	Technicien des métiers de l'image et du son		1
G	Technicien logistique	1	1
G	Chef de cuisine / cuisinier	1	
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle		1
J	Technicien en gestion administrative	1	2
J	Gestionnaire des ressources humaines	2	2
J	Gestionnaire financier et comptable	1	2

Académie de NICE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	1	
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	2	2
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	2	

F	Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme		1
G	Technicien logistique	1	1
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	2	2
J	Technicien en gestion administrative	3	2
J	Gestionnaire des ressources humaines	2	2
J	Gestionnaire financier et comptable	2	1

Académie de NORMANDIE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste		1
A	Technicien en environnements géo-naturels et anthropisés	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	1
C	Technicien électrotechnicien	1	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	
F	Technicien en médiation scientifique, culturelle et communication		1
F	Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme	1	
G	Chef de cuisine / cuisinier	1	
J	Technicien en gestion administrative	3	2
J	Gestionnaire des ressources humaines	1	

Académie d'ORLÉANS-TOURS

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
B	Technicien en chimie et sciences physiques		2
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	1	2
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	1	1
J	Technicien en gestion administrative		3

J	Gestionnaire financier et comptable	2	
---	-------------------------------------	---	--

Académie de PARIS

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	3	
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
A	Zootechnicien	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques		1
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	3	1
F	Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales		2
F	Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme	2	
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	1
G	Technicien en aménagement paysager		1
G	Technicien logistique	2	3
G	Chef de cuisine / cuisinier	1	2
G	Technicien de prévention des risques		1
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	2	
J	Technicien en gestion administrative	29	24
J	Gestionnaire des ressources humaines	7	7
J	Gestionnaire financier et comptable	20	9

Académie de POITIERS

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
B	Technicien en chimie et sciences physiques	1	
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	1	

<b>E</b>	<b>Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information</b>	<b>1</b>	
<b>J</b>	<b>Gestionnaire des ressources humaines</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Académie de POLYNÉSIE FRANÇAISE

<b>BAP</b>	<b>EMPLOI TYPE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>INTERNE</b>
<b>J</b>	<b>Technicien en gestion administrative</b>		<b>1</b>

Académie de REIMS

<b>BAP</b>	<b>EMPLOI TYPE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>INTERNE</b>
<b>B</b>	<b>Technicien en chimie et sciences physiques</b>	<b>1</b>	
<b>E</b>	<b>Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information</b>	<b>1</b>	
<b>F</b>	<b>Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme</b>	<b>1</b>	
<b>G</b>	<b>Technicien logistique</b>		<b>1</b>
<b>G</b>	<b>Chef de cuisine / cuisinier</b>	<b>2</b>	
<b>J</b>	<b>Gestionnaire financier et comptable</b>		<b>1</b>

Académie de RENNES

<b>BAP</b>	<b>EMPLOI TYPE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>INTERNE</b>
<b>A</b>	<b>Technicien biologiste</b>	<b>2</b>	
<b>A</b>	<b>Technicien en environnements géo-naturels et anthropisés</b>	<b>1</b>	
<b>C</b>	<b>Technicien souffleur de verre</b>	<b>1</b>	
<b>G</b>	<b>Technicien Chauffage Ventilation Climatisation</b>		<b>1</b>
<b>J</b>	<b>Technicien en gestion administrative</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>J</b>	<b>Gestionnaire financier et comptable</b>		<b>1</b>

Académie de LA RÉUNION

<b>BAP</b>	<b>EMPLOI TYPE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>INTERNE</b>
------------	--------------------	----------------	----------------

E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information		1
G	Technicien logistique		1

Académie de STRASBOURG

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
F	Technicien en médiation scientifique, culturelle et communication	1	
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	
G	Technicien en aménagement, maintenance et exploitation du bâti	1	1
G	Technicien logistique		1
G	Technicien de prévention des risques	1	
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	2	4
J	Technicien en gestion administrative	2	4
J	Gestionnaire des ressources humaines		2
J	Gestionnaire financier et comptable	1	3

Académie de TOULOUSE

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	2	
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	
B	Technicien en élaboration des matériaux		1
B	Technicien en chimie et sciences physiques	2	
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	3	
F	Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales	1	1
F	Technicien de fabrication, d'édition et de graphisme	1	1
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	
G	Technicien en travaux immobiliers	1	

G	Technicien Chauffage Ventilation Climatisation		2
G	Technicien électricité courants fort ou faible		1
G	Technicien en aménagement, maintenance et exploitation du bâti	1	
G	Technicien sécurité incendie	1	
G	Technicien logistique		1
G	Chef de cuisine / cuisinier		1
J	Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle	1	1
J	Technicien en gestion administrative	6	5
J	Gestionnaire des ressources humaines		1
J	Gestionnaire financier et comptable	2	2

Académie de VERSAILLES

BAP	EMPLOI TYPE	EXTERNE	INTERNE
A	Technicien biologiste	2	
A	Technicien en sciences de la vie et de la terre	1	1
B	Technicien en chimie et sciences physiques	3	2
C	Technicien en instrumentation, expérimentation et mesure	1	
C	Technicien électrotechnicien	1	
C	Technicien en réalisation mécanique		1
E	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	2	
F	Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales		1
F	Technicien des métiers de l'image et du son	1	
G	Technicien électricité courants fort ou faible	1	
G	Technicien en aménagement, maintenance et exploitation du bâti		2
G	Technicien logistique	1	

<b>G</b>	<b>Chef de cuisine / cuisinier</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>G</b>	<b>Technicien de prévention des risques</b>	<b>1</b>	
<b>J</b>	<b>Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle</b>		<b>1</b>
<b>J</b>	<b>Technicien en gestion administrative</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>J</b>	<b>Gestionnaire des ressources humaines</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>J</b>	<b>Gestionnaire financier et comptable</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

### Article 3

Pour chaque concours, les dates d'ouverture et de clôture des registres des inscriptions ainsi que la désignation de l'établissement ou service chargé de son organisation, dénommé « centre organisateur », font l'objet d'un arrêté du recteur de l'académie dans laquelle le concours est ouvert ou d'un arrêté conjoint des recteurs d'académie concernés lorsque le concours est organisé en commun.

Les candidats s'inscrivent auprès du centre organisateur correspondant au concours choisi et constituent à cet effet un dossier de candidature qui comprend, le cas échéant, une demande d'équivalence de diplôme.

Le téléchargement de ces dossiers s'effectue par internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrfr>

En cas d'impossibilité de se connecter pour télécharger leur dossier, les candidats pourront, sur demande écrite, obtenir un dossier imprimé. Ce courrier doit être accompagné d'une enveloppe au format C4 (22,9 × 32,4 cm) affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids allant jusqu'à 100 grammes et libellée au nom et à l'adresse du candidat. Il devra être adressé par voie postale et en recommandé simple au centre organisateur du concours. Les candidats devront veiller à demander leur dossier suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Toute candidature doit être établie sur le format du dossier de la session 2026. A défaut, elle ne sera pas examinée.

Les candidats admissibles complètent le formulaire « curriculum vitae et lettre de motivation » conformément au modèle accessible sur le site internet dédié aux inscriptions au plus tard à la date fixée par le centre organisateur du concours. Ils prennent connaissance de cette date en consultant sur le même site le suivi de leur candidature. Le non-respect du délai précité ou le défaut de formulaire dûment complété entraîne l'élimination du candidat.

### Article 4

Le dossier de candidature, qui comporte une demande d'équivalence de diplôme le cas échéant, dûment complété, doit être envoyé par voie postale en recommandé simple au centre organisateur du concours, au plus tard à la date limite fixée par l'arrêté mentionné à l'article 3.

Les candidatures formées hors délai ne seront pas prises en compte.

Les dossiers de demande d'équivalence formés hors délai ou incomplets ne seront pas transmis à la commission nationale d'équivalence.

### Article 5

Les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves transmettent au centre organisateur du concours le certificat médical mentionné à l'article R. 352-1 du code général de la fonction publique. Ce certificat, établi par un médecin agréé, devra obligatoirement être joint au dossier de candidature.

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves. Il précise les aides humaines et techniques ainsi que les aménagements de nature à permettre aux candidats, compte tenu de la forme et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice du concours sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens matériels et humains dont elle dispose.

Le dossier d'inscription téléchargé par les candidats comporte le modèle de certificat médical à fournir.

La liste des médecins agréés est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé à partir du portail des agences régionales de santé à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>



### Article 6

I. - La nature de l'épreuve orale d'admission est compatible avec le recours à la visioconférence dans les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 2024 susvisé pour les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de

handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite.

II. - Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger qui souhaitent bénéficier de la visioconférence en expriment la demande auprès de l'établissement ou service chargé de la phase d'admission du concours considéré, au plus tard dans le délai de dix jours ouvrables suivant la clôture des inscriptions.

La même procédure et le même délai doivent être respectés par les candidats résidant en métropole qui se présentent à un concours sur un emploi à pourvoir dans un établissement ou service implanté dans l'une des collectivités précitées ou à l'étranger.

III. - Les candidats dont la situation de handicap, l'état de grossesse ou l'état de santé nécessite le recours à la visioconférence en expriment la demande selon la même procédure et dans le même délai. Ils joignent à leur demande un certificat délivré par l'un des médecins mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ou à l'article 3 du décret du 14 mars 1986 susvisé comportant la mention de l'aménagement souhaité. L'absence de transmission du certificat médical ou sa transmission hors délai rend la demande irrecevable.

IV. - Les candidats résidant sur le territoire national qui bénéficient du recours à la visioconférence passent l'épreuve orale dans un service ou établissement situé dans le ressort géographique de l'académie ou du vice-rectorat de leur résidence administrative.

Les candidats résidant à l'étranger qui bénéficient du recours à la visioconférence passent l'épreuve dans un établissement public placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou dans un établissement scolaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

## Article 7

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 mars 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,

L. Crusson